

## **Avis public**

### **Réserve nationale de faune du lac de la Dernière-Montagne, Saskatchewan - Tour d'observation II de la réserve nationale de faune du lac de la Dernière-Montagne.**

#### **– Le public est invité à formuler ses commentaires**

6 août 2020 – Le Service canadien de la faune doit déterminer si le projet proposé tour d'observation II de la réserve nationale de faune du lac de la Dernière-Montagne, situé à de réserve nationale de faune du lac de la Dernière-Montagne (Saskatchewan) est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

Pour aider le Service canadien de la faune à déterminer ces effets, le public est invité à faire part de ses commentaires à ce sujet. Tous les commentaires reçus seront considérés comme publics [et pourront être publiés en ligne]. Pour plus d'information, les particuliers sont invités à consulter l'avis de confidentialité <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/protection> sur le site web du registre.

Les commentaires écrits doivent être soumis au plus tard le 6 septembre 2020 à

Sean LeMoine – Spécialiste des aires protégées  
9250 – 49e Rue NW, Edmonton, Alberta T6B 1K5  
902-830-8014 (cell)  
[sean.lemoine@canada.ca](mailto:sean.lemoine@canada.ca)

## **Projet proposé**

Le Service canadien de la faune propose d'entreprendre la construction d'une tour d'observation située dans la réserve nationale de faune du lac de la Dernière-Montagne, près du parc régional de la Dernière-Montagne, qui partage une frontière avec nos aires protégées. La réserve nationale de faune du lac de la Dernière-Montagne est l'une des dix réserves nationales de faune identifiées dans le cadre de l'initiative « Rapprocher les Canadiens de la nature », qui soutient le rapprochement des Canadiens du monde naturel.

Le projet comprend la construction d'une tour d'observation dotée d'une empreinte d'environ 56 mètres carrés, soutenue par des pieux en béton, ainsi qu'un sentier d'accès de 100 mètres fauché sur un site non aménagé mais historiquement perturbé. Les travaux proposés seront réalisés en automne/hiver et pendant une période où les perturbations pour les oiseaux migrateurs et autres espèces sauvages seront minimales. Cette période correspondra également à la saison sèche, donc la perturbation et le compactage du sol seront également minimales. Toutes les mesures nécessaires pour contrer l'érosion potentielle et limiter l'empreinte de la construction seront mises en œuvre. Toutes les surfaces exposées seront ramenées à la topographie naturelle, réensemencées avec un mélange de graines de plantes indigènes et recouvertes d'un paillis de foin indigène à la fin des travaux de construction. Le projet entraînera la perte de 56 mètres carrés d'habitat de prairie.